

Date : 26/06/2021

Rédaction :  
Franck LAUTIER  
(Mail : [cnas@ffbs.fr](mailto:cnas@ffbs.fr))

## BULLETIN CNAS 2021S04

*Vous pouvez retrouver [ce bulletin et les précédents](#) à partir du site fédéral.*

### 1) DISPONIBILITE DES OFFICIELS

*-Au moins l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la CNAS. Les clubs devant y veiller, si nécessaire.*

N'est parfois pas remplie. **Cela complexifie fortement la tâche des désignateurs.**

*Il sera envisagé, pour 2022, de joindre un planning de disponibilités prévisionnelles des arbitres aux dossiers d'inscription pour les championnats D1 et D2.*

Il est impératif de remplir ce fichier excel partagé le plus rapidement pour faciliter le travail du désignateur de la CNAS pour les quatre championnats :

[https://docs.google.com/spreadsheets/d/1mK2injUuV\\_ubyCuwJgJZSFXaiwhijAl\\_XRrXoRqYZoA/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1mK2injUuV_ubyCuwJgJZSFXaiwhijAl_XRrXoRqYZoA/edit?usp=sharing)

Seul le championnat D1F se déroule le dimanche. Pour les autres championnats, cela se passe sous forme de plateau (samedi et dimanche).

Merci de bien renseigner vos disponibilités pour le samedi et le dimanche.

Dans le cas de carence d'officiel, les équipes devront fournir elles-mêmes des arbitres softball pour officier si la situation n'évolue pas à chaque journée en accord avec l'article 20 des RGS softball.

### 2) SAISON 2021 D1 / D2 – ARBITRES (ULTIMES RAPPELS)

**Pour mémoire : [Code AFCAM de déontologie des Arbitres en 10 points](#)**

#### A. CODE VESTIMENTAIRE

⇒ <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/> : Paragraphe 02.

**A respecter impérativement**

**Les arbitres doivent, jusqu'à nouvel ordre, porter un masque en toutes circonstances (au marbre et sur bases).**

***Les coaches doivent impérativement porter un masque lorsqu'ils viennent discuter avec l'arbitre.***

## B. SYSTEME D'ARBITRES TOUJOURS 2 ARBITRES SOFTBALL PAR MATCH

La Commission préconise l'arbitrage en anglais.

### RAPPELS

Vous pourrez retrouver, de manière à avoir en votre possession comme cela doit être le cas en championnat, sur la page « Textes Officiels » du site fédéral :

- a) A la **rubrique « 02. L'ARBITRAGE »**
  - Rapport de match
  - Rapport d'expulsion
  
- b) A la **rubrique « 17. LES REGLEMENTS SPORTIFS SOFTBALL »**
  - Les Règlements Généraux des Epreuves Sportives (RGES) de softball
  - Les Annexes sportives et financières de ces RGES
  - Les balles officielles 2021
  - Les battes officielles 2021

Principes généraux en matière d'expulsion ⇒ cf. fiche technique (version de 2020)  
(Source base-ball)

### 3) SAISON 2021 – PRISE EN CHARGE DE L'ARBITRAGE

Montant des indemnités :

Cf. Circulaire financière 2021/6 « INDEMNITES ARBITRES SCOREURS FORMATEURS... »

#### A. FRAIS PRIS EN CHARGE

Cf. Circulaire financière 2021/5 « REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT »

#### Véhicule personnel

Plafonné à 250 € pour les arbitres en mission.

En cas de covoiturage, le remboursement supplémentaire occasionné par le détour est calculé par rapport au trajet initial.

#### Hébergement et restauration

*La Fédération a adhéré à l'offre Welcomsport du Groupe Louvres Hôtels. Cette offre concerne les hôtels Campanile, Kyriad ou Kyriad Prestige et notre numéro d'adhérent est SPT 28295004 (à utiliser impérativement le cas échéant).*

*Vous pouvez bénéficier, en tant qu'arbitre (convocation à produire), de l'offre Ibis sport : [https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo\\_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml](https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml)*

Le dîner (et non un encas restant à la charge de l'intéressé) sur le trajet retour ne peut être remboursé, sur présentation du justificatif, que s'il est établi que l'horaire d'arrivée au domicile, en tenant compte d'une pause d'une demi-heure pour celui-ci, sera après 21H30.

**A l'échelon national, nuit d'hôtel et repas du soir ne peuvent être facturés qu'avec l'accord écrit de la CNAB (à demander à [cnab@ffbs.fr](mailto:cnab@ffbs.fr)) pour le Baseball ou de la CNAS (à demander à [cnas@ffbs.fr](mailto:cnas@ffbs.fr)) pour le Softball. L'accord est à présenter, en même temps que les justificatifs, aux clubs en cas de paiement direct par ceux-ci.**

Paiement par la Fédération (cf. Règlement Financier, notamment Article 4 – point 1.2) ⇒ à compter de la saison 2021, les indemnités et frais d'arbitrage payés directement par la Fédération le seront par le biais de la solution N2F :

- [Guide d'installation rapide de N2F](#)
- [Guide simplifié pour déclarant de note de frais](#)

**Un accord préalable est nécessaire lorsque le coût total du déplacement est estimé à plus de 300 €**

⇒ Cf. [Note Trésorier Général du 14/06/17](#)

## B. MODE D'EMPLOI DES FACTURES D'ARBITRAGE

La [liste des codes factures](#) est consultable à partir de la page CNAB « Boîte à outils – Formulaire d'ordre financier » du site fédéral.

Numéro d'ordre de la facture

**Code Arbitre-Année en cours/numéro à trois chiffres de 001 à 999**

N° à 3 chiffres : *Suivi chronologique annuel des factures qu'elles soient adressés aux clubs, à la Fédération, à une Ligue ou un CD, et quels que soient la discipline (Baseball / Softball), la catégorie et le niveau de compétition.*

### Exemple

En 2021, G. GUSTIN, Arbitre de Baseball et de Softball, dont le code facture arbitre est GUST002, officie comme tel :

1e match en championnat régional de Softball féminin pris en charge par le club recevant = Facture au club (quote-part 100 %) N° GUST002-2021/001

2e match en championnat régional de Baseball 15U pris en charge par son propre club = Facture au club (quote-part 100 %) N° GUST002-2021/002

Puis une journée en D1 Baseball = note de frais N2F N° GUST002-2021/003

Puis une journée en D2 Baseball THIAIS-MEYZIEU (prise en charge par les clubs) =

- Facture au Club de THIAIS (quote-part 50 %) N° GUST002-2021/004

- Facture au Club de MEYZIEU (quote-part 50 %) N° GUST002-2021/005

Enfin une journée en D1 Softball masculin = Facture à la FFBS N° GUST002-2021/006

## C. FICHE DE DECLARATION DES INDEMNITES D'ARBITRAGE

## **TRES IMPORTANT**

*Cf. LOI SUR L'ARBITRAGE du 23 octobre 2006 et décret d'application du 15 mai 2007*

**Les arbitres doivent tenir à jour une « FICHE DE DÉCLARATION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE » à conserver pendant 3 années en plus de celle en cours.**

Toutes les indemnités perçues dans le cadre de la mission arbitrale doivent y être recensées.

Pour plus de clarté, il est préférable de tenir à jour une fiche par discipline.

(fichier téléchargeable via la page CNAS « Boîte à outils – Formulaire d'ordre financier » du site fédéral)

***NB** : le remboursement des frais de déplacement, hébergement et repas **justifiés** n'est pas à prendre en compte. Toutefois, il convient de conserver une copie des justificatifs des dépenses remboursées.*

L'Arbitre doit mettre ces documents à disposition de la Fédération sur simple demande de celle-ci.

L'Arbitre doit mettre ces documents à disposition de la Fédération sur simple demande de celle-ci.

### **4) DIVISION 1**

Désignations pour les 10/11 juillet.

Date	Championnat	Lieu	Heure	Match	Arbitre 1	Arbitre 2	Commentaire
10/07	D1M	St Raphaël	10h30	St Raphaël / Clapiers	Nicolas Crulli	Guisepe Laudani	Co-voiturage si possible
10/07	D1M	St Raphaël	13h	Contes / Paris	Anaisie Bugna	Nicolas Crulli	Co-voiturage si possible
10/07	D1M	St Raphaël	15h30	Clapiers / Contes	Guisepe Laudani	Anaisie Bugna	
11/07	D1M	St Raphaël	9h	Paris / St Raphaël	Guisepe Laudani	Nicolas Crulli	
11/07	D1M	St Raphaël	11h30	Paris / Clapiers	Anaisie Bugna	Guisepe Laudani	
11/07	D1M	St Raphaël	14h	St Raphaël / Contes	Nicolas Crulli	Anaisie Bugna	
10/07	D1M	Rouen	10h30	Rouen / Pessac	Jean-Claude Lopez	Elisabeth Tallard	
10/07	D1M	Rouen	13h	Toulouse / Montpellier	Florence Sauvage	Jean-Claude Lopez	
10/07	D1M	Rouen	15h30	Pessac / Toulouse	Elisabeth Tallard	Florence Sauvage	Co-voiturage si possible
11/07	D1M	Rouen	9h	Montpellier / Rouen	Elisabeth Tallard	Jean-Claude Lopez	
11/07	D1M	Rouen	11h30	Montpellier / Pessac	Florence Sauvage	Elisabeth Tallard	Voire Quentin Brainville
11/07	D1M	Rouen	14h	Rouen / Toulouse	Jean-Claude Lopez	Florence Sauvage	

Les désignations sont à titre indicatif et à la discrétion des officiels du choix d'arbitrer au marbre ou en base.

#### 5) INTERNATIONAL

Franck LAUTIER va officier comme arbitre lors du [Women's European Championship](#) à Friuli Venezia Giulia (Italie) du 27 juin au 3 juillet.

